

Date d'envoi de la convocation : 21 Mars 2017
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de Procurations : 10
Nombre de Votants : 81
Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2017
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

3 Avril 2017

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents : *Titulaires :*

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, M. Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Gérard GREFFE, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),
Mme Danièle ALBERTINI (Suppléante de Ste MARIE-la-BLANCHE).

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,
Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,
M. Frédéric CANCEL à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Michel PICARD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,
M. Marc DENIZOT à Mme Patricia RACKLEY,
Mme Claude CORON à M. Jérôme FLACHE,
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mme Justine MONNOT, M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Mme Carla VIAL, M. Christophe MONNOT, M. Jean-Marc PRENEY, M. Thierry LAINE, M. Christian POULLEAU, M. Philippe CESNE, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON, M. Claude MOISSENET.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE.

TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL :

Sur proposition de M. CHAMPION, rapporteur,

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- adopte la grille tarifaire dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération,
- note que ces tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2017-2018.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

**CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE
TARIFS TRIMESTRIELS année scolaire 2017- 2018**

MUSIQUE

Résident communauté d'agglomération

INITIATION MUSICALE 1ère et 2ème année à partir de 4 ans	Tarif plein 32,00 €	Tarif dégressif 25,00 €
EVEIL et ATELIER DECOUVERTE de 6 à 9 ans	Tarif plein 62,00 €	Tarif dégressif 49,00 €
ATELIER DECOUVERTE SEUL de 6 à 9 ans	Tarif plein 32,00 €	Tarif dégressif 25,00 €
CURSUS CHŒUR	Tarif plein	
Chœur préparatoire (6-8 ans)	32,00 €	
Chœur d'enfants (à partir de 9 ans)	32,00 €	
Ensemble vocal	32,00 €	
Cycle 1 Cursus traditionnel	Tarif plein 92,00 €	Tarif dégressif 70,00 €
	Tarif spécifique 1 47,00 €	Tarif spécifique 2 31,00 €
Cycle 2 Cursus traditionnel	Tarif plein 102,00 €	Tarif dégressif 78,00 €
	Tarif spécifique 1 52,00 €	Tarif spécifique 2 31,00 €
Cycle 3 Cursus traditionnel	Tarif plein 119,00 €	Tarif dégressif 90,00 €
	Tarif spécifique 1 60,00 €	Tarif spécifique 2 31,00 €
CURSUS ADULTE Cursus traditionnel	Tarif plein 119,00 €	Tarif dégressif 60,00 €
	Tarif spécifique 1 60,00 €	Tarif spécifique 2 31,00 €
Cursus sans pratique collective	Tarif plein 184,00 €	Tarif dégressif 92,00 €
	Tarif spécifique 1 92,00 €	Tarif spécifique 2 31,00 €

Résident hors communauté d'agglomération

Tarif plein	Tarif dégressif 29,00 €
Tarif plein	Tarif dégressif 56,00 €
Tarif plein	Tarif dégressif 29,00 €
Tarif plein	
38,00 €	
38,00 €	
38,00 €	
Tarif plein	Tarif dégressif 81,00 €
	Tarif spécifique 1 47,00 €
Tarif plein	Tarif dégressif 90,00 €
	Tarif spécifique 1 52,00 €
Tarif plein	Tarif dégressif 106,00 €
	Tarif spécifique 1 60,00 €
Tarif plein	Tarif dégressif 60,00 €
	Tarif spécifique 1 60,00 €
Tarif plein	Tarif dégressif 92,00 €
	Tarif spécifique 1 92,00 €

Précision sur les tarifs :

Cursus traditionnel : formation musicale/ chant choral/formation instrumentale/pratiques collectives

Tarif spécifique 1 : tout orchestre ou toutes associations musicales agréées ayant son siège sur le territoire communautaire ou inscription à une pratique collective seulement (Musique de chambre, ensembles ou/et orchestre)

Tarif dégressif : à partir de la seconde inscription

Tarif spécifique 2 : cours et inscription à UMB

Tarif minimum: Formation Musicale (solfège) seulement

DANSE

Résident communauté d'agglomération

	Tarif plein	Tarif dégressif
1h00	79,00 €	69,00 €
1h30	111,00 €	101,00 €
2h00	136,00 €	126,00 €
2h30	157,00 €	147,00 €
3h00	188,00 €	178,00 €

Résident hors communauté d'agglomération

Tarif plein	Tarif dégressif
120,00 €	102,00 €
170,00 €	153,00 €
208,00 €	193,00 €
240,00 €	225,00 €
288,00 €	272,00 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Conseil Communautaire du 27/03/2017 : Tarifs du Conservatoire à rayonnement intercommunal

Date de transmission de l'acte : 03/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/04/2017

Numéro de l'acte : 17-457 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20170327-17-457-DE

Date de décision : 27/03/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires